RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ALLIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°118/2026

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le douze octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 15
Absents excusés : 0
Absents : 0

Nombre de suffrages
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET , Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés :

Date de convocation
06/10/2026

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE,

Date d'affichage
13/10/2026

OBJET

TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2026

Considérant la délibération n° 85/2025 du 06 Octobre 2025 fixant le prix des insertions publicitaires dans le bulletin municipal 2025 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les prix pour l'année 2026 des formats des insertions publicitaires, pour le bulletin municipal comme suit :

- Encart de 90 mm x 30 mm : 32 euros
- Encart de 90 mm x 60 mm : 53 euros
- Encart de 90 mm x 90 mm : 95 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Fait à Broût-Vernet,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

MAIRIE DE BROUT-VERNET 03110

Acte rendu exécutoire le……..
- Après mise en ligne sur le site de la commune le……..
- Apres transmission au contrôle de légalité le……